



COMPTE RENDU

Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du lundi 1^{er} juillet 2013 VILLAINES-EN-DUESMOIS

SICEC
21, bd Gustave Morizot
21400 Châtillon sur Seine
☎ 03.80.81.56.25
☎ 03.80.91.18.58
contact@sicec.fr

Présents : Messieurs NAUDINOT, MALNOURY, MORIN, STUTZ, CARNET, PAQUOT, COURQUEUX, MARIN, CORNET, GUINOT, MARTINY, TILQUIN, LAZZAROTTI, MILLEY (suppléant), ENARD, DUPONT, CHODAT, VERSCHRAEGHEN, CHAINEY (suppléant), CHAUVE, FLAGEOLLET, VINOT, MALGRAS, PUCH, ORMANCEY, MIGNARD, BARBIER, COMPAROT (suppléant), MULLER, VINCENT et TRINQUESSE (suppléant).

Soit 31 membres présents dont 27 membres avec droit de vote sur 51.

Excusés : Daniel VIGNIER, Marcel JURIEN DE LA GRAVIERE, François MAIRE DU POSET.

Gérard COMPAROT, membre du conseil municipal de Villaines-en-Duesmois, souhaite la bienvenue aux participants et les remercie chaleureusement de leur présence, puis présente sa commune en quelques mots.

Jean-Claude STUTZ reprend la parole pour présenter Pauline GARCIA, assistante d'animation et chargée de l'élaboration du nouveau Contrat Sequana.

Il informe ensuite les délégués d'une réunion le 8 juillet prochain avec les présidents des différents syndicats aubois afin de confirmer le maintien de leur engagement dans le nouveau Contrat.

Il termine en évoquant les Journées Châtillonnaises des 29 et 30 juin, durant lesquelles le SICEC a tenu un stand en commun avec le lycée agricole de la Barotte et la MFR de Buxières-les-Villiers. Trois personnes du Syndicat étaient présentes accompagnées de l'animatrice agricole Céline SAGRES. Les visiteurs ont pu observer sur le stand diverses espèces animales représentatives des cours d'eau du territoire, ce qui a particulièrement intéressé le jeune public. Pour le Président, ces journées sont à renouveler absolument.

Fabrice ROUGE présente l'ordre du jour à l'assemblée :

DELIBERATIONS :

- Contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie (CAAPRE 2013-2015),

- Convention annuelle de mise en œuvre de la CAAPRE avec la Chambre d'agriculture de Côte d'Or,
- Choix de l'entreprise concernant les travaux d'aménagement de l'ouvrage Brugère à Aisey-sur-Seine,
- Engagement de la procédure d'aménagement du ruisseau de la Combe Bochelet à Bure-les-templiers,
- Engagement de l'étude de faisabilité concernant le rétablissement la continuité écologique sur l'ouvrage de Grancey-sur-Ource,
- Engagement de l'étude de mise en conformité du Lac Parisot à Recey-sur-Ource vis-à-vis de la continuité écologique,
- Projet de création d'une mare à Prusly-sur-Ource,
- Décision modificative budgétaire pour les amortissements des anciens syndicats,
- Adhésion de la commune de Gevrolles.

AFFAIRES DIVERSES :

- Point sur l'avancement du Contrat Global SEQUANA ;
- Tableau des emplois,
- Questions diverses.

Avant de passer aux délibérations, Fabrice ROUGE fait un **point sur les orages du 19 juin dernier** ; ceux-ci ont causé de nombreux dégâts sur la végétation en bordure des rivières. Dès le lendemain, les techniciens du SICEC se sont rendus sur le terrain afin d'évaluer ces dégâts. Il en ressort une charge de travail importante, représentant environ 30 jours avec pelleteuse et porteur forestier.

Pour financer les travaux, la Préfecture de Côte d'Or a été contactée afin d'entamer les démarches permettant de bénéficier du fonds de solidarité communale. L'Agence de l'Eau Seine Normandie, quant à elle, prendra en charge 60% du montant de ces travaux, à condition de profiter de la présence des engins pour réaliser certains travaux d'aménagement (réutilisation des souches pour faire des caches, clôtures, abreuvoirs,...).

Une procédure d'urgence sera déclarée auprès de la Direction Départementale des Territoires, les travaux devraient donc commencer fin juillet-début août.

Philippe VINCENT demande s'il ne serait pas possible de mettre en place des actions de prévention afin de limiter les dégâts dans ce genre de situation.

Réponse : les programmes d'entretien sont mis en place dans ce but, mais il est malheureusement impossible de prévoir des événements exceptionnels comme ceux du 19 juin. L'inventaire montre qu'il s'agit essentiellement de frênes sein cassés ou déracinés.

André MALGRAS évoque le cas de plusieurs arbres présentant un risque de chute sur la commune de Rochefort-sur-Brevon et demande ce qu'il convient de faire lorsque le propriétaire refuse d'intervenir.

Réponse : le Syndicat a un rôle d'information et d'assistance, mais il ne peut pas obliger un propriétaire à réaliser des travaux si celui-ci ne le souhaite pas.

DELIBERATIONS :

❖ Contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie (CAAPRE 2013-2015) :

Le contrat spécifique d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau (CAAPRE) en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels, conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement et le SDAGE. Il est la formalisation de l'engagement des partenaires pour développer une mission permettant d'atteindre ces objectifs.

Cette mission d'animation porte sur la mise en oeuvre des mesures et des actions préventives agricoles sur les zones d'actions pertinentes identifiées comme prioritaires sur le territoire du département de Côte d'Or localisé sur la zone d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

La Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le SIAEPA de Semur-en-Auxois, le SICEC et l'AESN ont souhaité s'inscrire dans cette démarche préventive en mettant en place une animation agricole, portée par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, dédiée à la protection des ressources en eau contre les pollutions agricoles.

Le Comité Syndical, après discussion :

- Approuve le Contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie tel qu'il a été défini,
- Autorise le Président à signer ce contrat,
- Décide de donner délégation au Président pour signer tous autres documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ Convention annuelle de mise en œuvre de la CAAPRE avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or :

Le contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie (CAAPRE 2013-2015) a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

Il est porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le SIAEPA de Semur-en-Auxois, le SICEC et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Pour mettre en œuvre ce contrat, il convient de signer une convention annuelle avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Après discussions, le Comité Syndical :

- Autorise le Président à signer la convention et à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de celle-ci.

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Choix de l'entreprise concernant les travaux d'aménagement de l'ouvrage Brugère à Aisey-sur-Seine :**

Le Président présente au comité syndical le projet d'aménagement de l'ouvrage Brugère à Aisey-sur-Seine.

Suite à la consultation des entreprises, la commission d'appel d'offre a désigné comme offre la mieux disante la proposition de **S.A Entreprise André BOUREAU. Le montant de la proposition de base est de 34 564,45 € HT.**

Le comité syndical, sur proposition de la commission d'appel d'offre :

- Accepte le choix de l'entreprise S.A Entreprise André BOUREAU;
- Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution et au règlement des marchés de travaux ;
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'avancement de ce projet afin de mener celui-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : 26 pour, une abstention.

❖ **Engagement de la procédure d'aménagement du ruisseau de la Combe Bochelet à Bure-les-Templiers :**

Sur la commune de Bure-les-Templiers le ruisseau de la combe Bochelet a été détourné et s'écoule dans le fossé de la RD 959.

L'affaissement de l'accotement, un passage busé mal positionné et le surdéveloppement de la végétation aquatique engendrent des débordements qui touchent la RD et les pâtures riveraines.

A l'initiative de la Commune et du Conseil Général, plusieurs échanges ont été organisés pour trouver une solution pérenne. La remise dans le point bas du cours d'eau répond à cette attente.

Après la dernière réunion d'échange avec les propriétaires et exploitants, il s'avère que des solutions d'échange et de vente sont envisageables pour entreprendre la remise dans le point bas du cours d'eau. La commune va engager les démarches en ce sens.

Parallèlement, la commune de Bure-les-Templiers a sollicité le SICEC pour apporter une assistance technique dans la définition et la réalisation de ce projet. Une convention sera mise en place.

Ce projet demande une étude de faisabilité qui sera sous maîtrise d'ouvrage du SICEC et sera subventionnée de façon particulière par l'AESN.

Le comité syndical, après discussion, décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mandat avec la Commune de Bure-les-Templiers,
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires au lancement de ce projet,
- De donner délégation au Président pour signer tous documents relatifs à cette affaire afin de conduire celle-ci dans les meilleures conditions,

- D'inscrire les dépenses relatives à cette affaire au budget,
- D'autoriser le Président à lancer les demandes de financement (AESN, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de Côte d'Or et autres).

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Engagement de l'étude de faisabilité concernant le rétablissement la continuité écologique sur l'ouvrage de Grancey-sur-Ource :**

Sur la commune de Grancey-sur-Ource, M. Michel CHAUVE est propriétaire du moulin de Grancey (ROE n° 2869).

Dans le cadre de la mise en conformité de l'ensemble hydraulique vis-à-vis de la continuité écologique, ces ouvrages ont été retenus comme étant prioritaires par l'Agence de l'Eau.

Afin d'engager cette démarche, M. CHAUVE demande un appui technique de la part du SICEC pour l'élaboration du cahier des charges et le suivi de la définition du projet.

Ce partenariat prendra la forme d'une convention d'assistance technique ou de délégation de maîtrise d'ouvrage qui fixera les modalités de participation du propriétaire des ouvrages.

Le comité syndical, après discussion, décide :

- D'autoriser le Président à définir les modalités et à signer la convention avec M. CHAUVE,
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires au lancement de ce projet,
- De donner délégation au Président pour signer tous documents relatifs à cette affaire afin de conduire celle-ci dans les meilleures conditions,
- D'inscrire les dépenses relatives à cette affaire au budget,
- D'autoriser le Président à lancer les demandes de financement (AESN, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de Côte d'Or et autres).

Vote : oui à l'unanimité.

Alain ENARD demande ce qu'est la continuité écologique.

Réponse : La continuité écologique d'une rivière se définit par la possibilité de circuler pour les différents organismes vivants qui la peuplent, ainsi que par le bon déroulement du transport sédimentaire. Elle passe également par la connectivité latérale (échanges entre la terre et l'eau : zones humides, ripisylve, crues...).

❖ **Engagement de l'étude de mise en conformité du Lac Parisot à Recey-sur-Ource vis-à-vis de la continuité écologique :**

La commune de Recey-sur-Ource, propriétaire du lac Parisot, a l'obligation de mettre aux normes ce plan d'eau vis-à-vis de la continuité écologique avant la date butoire du 18/12/2017.

A la suite d'une réunion de concertation organisée sur place le 6 juin dernier, la commune de Recey-sur-Ource demande au SICEC de bien vouloir lancer une étude opérationnelle visant à dégager des solutions techniques (avant-projet).

Le comité syndical, après discussion, décide :

- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires au lancement de ce projet, notamment la recherche du bureau d'études,
- De donner délégation au Président pour signer tous documents relatifs à cette affaire afin de conduire celle-ci dans les meilleures conditions,
- D'inscrire les dépenses relatives à cette affaire au budget,
- D'autoriser le Président à lancer les demandes de financement (AESN, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de Côte d'Or et autres).

Vote : oui à l'unanimité.

Georges MORIN souhaite savoir combien va coûter cette mise en conformité.

Réponse : Le coût n'est pas encore connu, c'est justement l'étude qui permettra, entre autres, de le déterminer. Il faut également savoir que pour l'instant, le Syndicat ne prend en charge financièrement que l'étude.

❖ **Projet de création d'une mare à Prusly-sur-Ource :**

L'EARL CHAINEY souhaite créer une mare sur la commune de Prusly-sur-Ource.

Après avoir pris contact avec les différents financeurs potentiels, il s'avère plus intéressant que ce projet soit sous maîtrise d'ouvrage du SICEC.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera mise en place avec l'EARL CHAINEY afin de préciser les conditions de participation de ce dernier.

Le comité syndical, après discussion, décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec M. Philippe CHAYNEY,
- D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires au lancement de ce projet,
- De donner délégation au Président pour signer tous documents relatifs à cette affaire afin de conduire celle-ci dans les meilleures conditions,
- D'autoriser le Président à lancer les demandes de financement (AESN, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de Côte d'Or et autres).

Vote : oui à l'unanimité.

❖ **Demande d'adhésion de la commune de Gevrolles :**

Le Président fait part à l'Assemblée de la demande d'adhésion de la Commune de GEVROLLES au Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais. Le Conseil Municipal de cette commune a déjà délibéré en ce sens.

Compte tenu des caractéristiques de l'Aube, le coefficient 1 sera affecté au linéaire de cours d'eau concernant les frais de fonctionnement et les investissements de matériel.

Les communes du SICEC ayant trois mois maximum pour se prononcer, il est proposé d'accepter cette adhésion à partir du 1^{er} janvier 2014.

Après avoir pris connaissance de la demande d'adhésion de la commune de GEVROLLES, les délégués, après discussion, accepte l'adhésion de cette commune.

Vote : oui à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES :

L'assemblée se poursuit avec un point sur **l'avancement de l'élaboration du Contrat Global Sequana** par Pauline GARCIA :

L'évaluation du Contrat Rivières Sequana a permis de faire ressortir les points forts de ce dernier (degré de réalisation important, procédure dynamique, animation basée sur une proximité de terrain efficace), mais aussi ses points faibles (absence d'indicateurs, déficit de lisibilité globale de la démarche).

La mise en place d'un second contrat vise à prolonger et à approfondir la démarche, et surtout à conserver l'investissement des différents acteurs.

On ne parlera désormais plus d'un Contrat Rivières mais d'un Contrat global. A la différence du premier (outil national, procédurier), le Contrat Global est un outil mis en place par l'Agence de l'Eau et laisse plus de liberté d'action.

Point chronologique :

- Fin juin 2012 : dépôt auprès de l'AESN de la version provisoire de la note de pré-contrat,
- 23 août : validation de la note de pré-contrat au premier niveau,
- 11 septembre : dossier provisoire rédigé et transmis à l'AESN,
- 8 octobre : premier passage en commission d'aide AESN,
- 11 octobre : validation du Contrat au premier niveau,
- 26 novembre : deuxième passage en commission d'aide AESN.

En ce qui concerne le périmètre de ce futur Contrat, le but est d'une part d'aller chercher les têtes de bassin, et d'autre part de combler la « zone blanche » entre le périmètre actuel du Contrat Sequana et l'agglomération du Grand Troyes. Ce comblement pourra s'effectuer par le biais des différentes communautés de communes ou par les syndicats de rivières.

Enfin, le programme d'action du futur Contrat se décline en quatre volets :

- Animation, communication et suivi (interventions pédagogiques, suivi, supports de communication etc...),
- Fonctionnalité des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides),
- Pollutions diffuses (captages, zones d'expansion de crue etc...),
- Petit cycle de l'eau (eau potable, assainissement,...).

Avant de passer aux questions diverses, Fabrice ROUGE présente le tableau des emplois du Syndicat. Au 1^{er} juillet 2013, celui-ci est composé de :

- Trois techniciens rivières : Guilhem MONSAINGEON, Damien DONDAINE et Fabrice ROUGE,
- Un animateur du Contrat Rivières : Vincent GOVIN,
- Une assistante d'animation chargée de l'élaboration du dossier de candidature au Contrat Global : Pauline GARCIA,
- Une secrétaire-comptable : Lauriane PITOIZET.

Départs 2013 :

- Déborah NADAL (animatrice du Contrat Rivières) le 1^{er} mars,
- Chris CUENIN (technicien rivières) le 28 juin,

- Vincent GOVIN le 9 août.

❖ **Questions diverses :**

Jacques LAZZAROTTI constate que tous les projets évoqués durant l'assemblée concernent les vallées de la Seine et de l'Ource, mais qu'il n'y a rien pour la vallée de la Laigne, et pour Molesme notamment.

Réponse : en ce qui concerne les projets en attente à Molesme, les fournitures sont arrivées pour la pose des clôtures, il ne reste plus qu'à la programmer. Pour ce qui est du Moulin du Petit Vaucher, un accord vient d'être trouvé avec les propriétaires pour abaisser le seuil, il faut maintenant confirmer par écrit cet accord par le biais d'une convention. Les travaux pourront ensuite être réalisés rapidement.

Claude VINOT revient sur le volet agricole du futur Contrat et informe l'assemblée que deux représentants des Chambres d'Agriculture de Côte d'Or et de Haute Marne siègent au GIP du future Parc National. Une prise de contact avec ces deux personnes pourrait donc être intéressante.

Philippe VINCENT souhaite que les agriculteurs ne soient pas les seuls à être mis à contribution pour améliorer la qualité de l'eau. Pour lui, le domaine agricole peut accepter certaines contraintes mais sera limité par des impératifs économiques.

Réponse : il faut voir le Contrat Global comme une opportunité de réunir différents acteurs autour de l'eau et de définir ensemble des compromis, personne ne sera montré du doigt. La coopération avec la Chambre d'Agriculture prend ici tout son sens.

Le Président remercie l'assemblée et l'invite au verre de l'amitié offert par la commune de Villaines-en-Duesmois.